

La CSCBIE se réjouit du rejet de la proposition de la carte électronique européenne de services

La Commission Marché Intérieur du Parlement européen a décidé de rejeter, par une large majorité, la proposition de la Commission Européenne d'introduire une carte électronique européenne de services. Par ce rejet, le Parlement européen adopte une position claire. Malgré la pression exercée par la Commission européenne, les cinq commissions compétentes ont toutes voté contre cette proposition.

La **CSC bâtiment - industrie & énergie (CSCBIE)** se réjouit de ce premier signal positif de l'Europe. Selon la Commission européenne, l'initiative devait contribuer à davantage de services transfrontaliers, e.a. dans le secteur de la construction, alors que les secteurs "visés" y sont déjà excessivement confrontés. Les chiffres de l'ONSS belge confirment en effet que depuis 2016, plus de 35% des ouvriers occupés viennent de l'étranger et qu'ils sont occupés via le détachement. Les 5 dernières années, 20.000 ouvriers de la construction ont perdu leur emploi. Les partenaires sociaux du secteur de la construction s'étaient d'ailleurs opposés à cette proposition dès son lancement.

Si la proposition avait été approuvée, les contrôles seraient devenus encore plus difficiles. L'émission de la carte devait se faire dans le pays d'origine. L'octroi devait se dérouler de manière quasi automatique, sans aucune garantie de protection contre la fraude.

La **CSCBIE** ne s'oppose pas au marché interne mais demande néanmoins que des corrections et des contrôles soient mis en place afin de garantir le respect des droits des travailleurs et afin d'empêcher toute forme de concurrence déloyale. La carte électronique européenne de services aurait inévitablement contribué au développement des sociétés boîtes aux lettres et des faux indépendants.

Comment la Commission européenne a-t-elle pu lancer une telle proposition alors qu'elle souhaite intensifier la lutte contre le dumping social en renforçant les règles du détachement. Et que la N-VA ait soutenu cette proposition au Parlement européen reste tout aussi incompréhensible !

La lutte n'est toutefois pas terminée. Certes, le Parlement européen s'est prononcé pour le rejet de cette proposition, mais c'est à présent au tour des États membres de s'exprimer. La **CSCBIE** demande au gouvernement belge avec insistance de faire preuve de lucidité et de suivre l'exemple du Parlement européen et des pays voisins : Pas de carte électronique européenne de services !

Enfin, la **CSCBIE** demande à la Commission européenne de retirer immédiatement cette proposition. De plus, elle demande que la révision des règles de détachement et des règles de sécurité sociale dans le cadre du détachement soit approuvée le plus rapidement possible.

Les travailleurs du secteur de la construction souhaitent obtenir des résultats concrets en matière de lutte contre le dumping social !

Pour plus d'informations :

- Patrick Vandenberghe, président CSCBIE, 0477/54.39.08
- Tom Deleu, secrétariat international CSCBIE, 0475/90.70.66